

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2013)
Heft: 2011

Artikel: Métropole lémanique : seulement une bannière médiatique : le manque de volonté politique des autorités des cantons de Vaud et Genève est évident
Autor: Rey, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014166>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

revenus. Avec les mêmes effets: pas de croissance économique supplémentaire, mais une augmentation constante de l'endettement public.

La crise financière de 2008-2009 s'est produite ainsi dans un contexte où la quasi-totalité des Etats développés disposait de marges restreintes, du point de vue de l'endettement, pour soutenir une économie en chute libre, de sorte que les dettes publiques atteignent maintenant des niveaux difficilement supportables. On n'ose imaginer ce qu'il adviendrait des comptes publics si les taux d'intérêt remontaient à des niveaux de 3% ou 4% – et on comprend pourquoi les pays du sud de la zone euro éprouvent de sérieuses difficultés à se sortir la tête de l'eau, eux dont les taux d'intérêt sur leurs emprunts sont encore plus élevés.

De 1 à 500

La diminution souvent massive

des taux de l'impôt sur les tranches supérieures de revenus a également eu pour effet de permettre aux classes aisées de fortement s'enrichir au cours des dernières décennies.

Dans un récent article, [*L'inégalité est un choix*](#), Joseph Stiglitz montre que la croissance des inégalités n'est pas une fatalité ou une conséquence obligée de la mondialisation. Il note qu'aux Etats-Unis, depuis 2009, 95% de l'ensemble des augmentations de revenus sont allés au 1% des personnes les plus favorisées, alors que le salarié standard américain gagne aujourd'hui, après correction de la hausse des prix, moins qu'il y a quarante-cinq ans.

Les Etats-Unis sont certes le pays le plus inégalitaire des Etats développés, mais ces derniers pratiquent dans les grandes lignes des politiques analogues. L'écart entre les plus basses et les plus hautes

rémunérations n'a cessé de croître pour atteindre maintenant 1:500 dans les grandes entreprises américaines, selon une estimation de l'Organisation mondiale du travail.

Joseph Stiglitz conclut son texte en considérant que notre monde n'est pas seulement partagé entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas, mais aussi entre les pays qui ne font rien pour corriger cette situation et ceux qui, au contraire, font quelque chose. Ces derniers parviendront à réaliser une richesse partagée, la seule forme de prospérité qu'il considère comme véritablement durable.

En relevant que des volumes considérables de recettes supplémentaires pourraient être fournis par les tranches supérieures de revenus, le FMI met le doigt sur un domaine central à la fois pour parvenir à réduire l'endettement des Etats et pour créer un monde moins inégalitaire et donc plus harmonieux.

Métropole lémanique: seulement une bannière médiatique

Le manque de volonté politique des autorités des cantons de Vaud et Genève est évident

Michel Rey - 20 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24504>

Les grandes régions métropolitaines de Suisse (Zurich, Bâle, Berne, Lausanne-Genève) sont confrontées à des problèmes récurrents de transport, d'aménagement, de

logement, dont la solution dépasse les frontières communales, cantonales et même nationales. Elles sont donc contraintes de mettre en place des formes de

collaboration qui dépassent les frontières institutionnelles.

Dans le cadre de la politique fédérale d'appui aux [*projets-modèles pour les*](#)

[agglomérations](#), l'Office fédéral du développement territorial vient de diffuser un rapport intitulé *Collaboration au niveau suprarégional* ([PDF](#)). Cette étude examine l'organisation et la pratique de cinq régions métropolitaines: la Conférence métropolitaine de Zurich, IBA Basel 2020, la région de Berne, la région de l'AareLand et le réseau des villes de l'Arc jurassien. Quels sont les enseignements et les recommandations issues de l'étude?

La mise en place d'une telle collaboration est une démarche qui relève d'un processus d'apprentissage demandant du temps aux acteurs politiques cantonaux et communaux. Ces acteurs ont négocié la mise en place d'une structure non hiérarchisée et flexible reposant sur la volonté politique de travailler ensemble à la solution de plusieurs problèmes concrets.

Les expériences examinées montrent très clairement le rôle décisif des autorités cantonales pour initier et encourager une collaboration horizontale qui associe les communes sans les mettre sous tutelle. C'est une condition impérative pour assurer le succès d'une collaboration. Les expériences zurichoise ([DP 2007](#)) et bernoise sont très illustratives à ce sujet.

Autre condition de ce succès, l'élaboration d'une vision de développement de la région métropolitaine, adoptée par les autorités politiques, qui serve de référence aux domaines

concrets de collaboration.

Bien sûr, les expériences analysées souffrent de faiblesses: certaines communes, en particulier les plus petites, sont réticentes à participer et l'on ne peut les y contraindre. Mais la capacité des autorités cantonales de discuter et négocier avec les villes importantes est primordiale. De telles démarches ne vont pas sans tensions entre les acteurs de ces grandes régions. Ces tensions doivent être non pas des facteurs de blocage, mais des opportunités de discussion pour trouver des solutions. Là également, les autorités cantonales jouent un rôle de médiateur.

Que peut-on en déduire pour la métropole lémanique, qui se prévaut d'avoir mis en place en 2011, sous l'égide des cantons de Vaud et de Genève, la convention «*Métropole lémanique*»? Assiste-t-on à la mise en place d'une structure de collaboration horizontale entre les acteurs publics de la région?

Avec cette convention, les deux cantons veulent renforcer le poids de la région à l'échelle nationale et assurer sa compétitivité économique, tout en y maintenant une qualité de vie élevée. Ils annoncent quatre axes prioritaires: les transports, l'accueil des fédérations sportives et organisations internationales, la promotion du pôle d'excellence dans le domaine de la santé ainsi que la formation et la recherche. Lors

de la présentation de la convention en novembre 2011, la création prochaine d'une structure «*Métropole lémanique*», qui devrait accentuer cette collaboration, a été annoncée. Cette structure pourrait prendre la forme d'une association, d'une fondation ou d'une société simple, mais elle serait avant tout une instance politique.

Quel bilan tirer de cette convention qui a maintenant deux ans d'âge? Elle a sans doute donné un cadre à des collaborations pratiquées depuis plusieurs années entre les deux cantons. Mais Métropole lémanique est surtout un logo médiatique. Elle est utile pour positionner la région lémanique dans le contexte de concurrence qui se développe entre grandes régions européennes et suisses. Sous sa [bannière](#), les deux cantons ont défendu les projets ferroviaires et routiers dans le cadre des futurs financements fédéraux et ont fait valoir une position commune face au projet du Conseil fédéral pour assurer la compétitivité fiscale de la Suisse.

Mais les autorités cantonales vaudoises et genevoises n'ont manifestement aucune volonté politique de mettre en place une collaboration horizontale associant tous les acteurs par domaine d'action. A la signature de la convention, elles ont ignoré leurs partenaires valaisan (Chablais) et français (Pays de Gex, Genevois) de l'agglomération. Elles n'ont pas manifesté l'intention d'y associer les

principales communes (comme c'est le cas dans les régions métropolitaines de Zurich et de Berne). On attend toujours des propositions concrètes en vue de la création d'une structure de collaboration (organes, budget, thèmes d'action).

Quant à une vision du développement territorial de la région lémanique, elle fait toujours totalement défaut. Aucune vision n'est partagée – au-delà des grands objectifs et principes – par les deux cantons. Chacun s'est replié sur ses frontières cantonales et s'occupe de son territoire, notamment via le plan directeur cantonal et les projets d'agglomération (la

région Lausanne-Morges pour Vaud et l'agglomération franco-valdo-genevoise pour Genève).

La métropole lémanique est toujours sans organisme de coordination horizontale nécessaire à son pilotage politique. Cela ne fait pas partie des priorités politiques des deux cantons qui ne recherchent nullement un partenariat avec leurs communes. Deux cantons qui n'envisagent pas de traiter de manière concertée les questions d'aménagement, du logement, de la protection de l'environnement ainsi que de la sécurité et de l'intégration sociale. Pour leur développement territorial, ils

jouent plus la concurrence que la complémentarité.

La métropole lémanique n'est pas en marche. Elle continue à faire du surplace et à se gargariser de belles déclarations médiatiques qui masquent un manque de volonté politique à penser et à agir ensemble pour maîtriser son développement territorial. Il en résultera à terme des effets négatifs avec des coûts pour les collectivités (investissements à double, frais de fonctionnement plus élevés) et une baisse de la qualité de vie pour ses habitants. Et donc aussi une perte d'attractivité face aux autres régions métropolitaines.

Le Musée d'art de Pully accueille la plasticienne Carmen Perrin

«Encore et encore», Carmen Perrin, Musée d'art de Pully, jusqu'au 24 novembre

Pierre Jeanneret - 17 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24488>

Carmen Perrin, artiste plasticienne majeure sur la scène suisse et internationale, est née à La Paz en 1953. Elle habite à Genève depuis le début des années soixante et y travaille.

Le [Musée d'art de Pully](#) lui a offert l'ensemble de ses espaces. Comme le dit l'artiste elle-même, «[ses] interventions plastiques éphémères s'articulent avec l'architecture des salles faisant écho à [ses] travaux pérennes dans l'espace public.» Carmen Perrin intervient en effet dans des

maisons privées, des banques, des hôpitaux, etc. Soulignons que son œuvre s'intègre parfaitement dans les beaux espaces dépouillés – murs blancs, parquet en bois clair – du musée pulliérain.

Il y a dans cette œuvre des constantes. D'abord le besoin d'explorer les possibilités offertes par différents matériaux: bois, plastique, verre, papier (images tirées des couvertures des *Cahiers du cinéma* des années 1960-80), avec une prédilection pour le caoutchouc mousse.

Ce dernier est l'objet de perforations, l'une des caractéristiques de l'œuvre de Carmen Perrin. Ailleurs, il sert de matériau à des «sculptures» ou à des sortes de tapisseries en relief. Trous et bosses s'opposent et se complètent dans une sorte de dialectique esthétique.

L'artiste utilise aussi le procédé de la répétition de formes semblables ou identiques, parfois obsédante. Ce que traduit sans doute le titre de l'exposition, *Encore et encore*. Enfin, elle recourt à